

## Règlement du concours « Mes vacances d'été »

Règlement complet de la 1<sup>ère</sup> édition du concours « Mes vacances d'été »

### **Article 1 :**

La CNAPE, fédération des associations de protection de l'enfant dont le siège est situé 118 rue du château des rentiers – 75013 PARIS et l'Association de Vacances de la Mutualité Agricole (AVMA) dont le siège est situé 40 rue Jean Jaurès – 93547 BAGNOLET Cedex, en partenariat avec le CCAH et le Crédit Coopératif organisent du 23 juin au 30 septembre 2014, un grand concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Mes vacances d'été », dont le règlement est déposé auprès de la SCP LACHKAR-GOUGUET-THOMAZON-BICHE, Huissiers de justice associés, 156 rue Montmartre 75002 PARIS.

### **Article 2 :**

La participation à ce concours est ouverte à tous les jeunes accueillis en établissement ou accompagnés par un service social (protection de l'enfance, délinquance des mineurs) ou médico-social (handicap), d'une association, adhérente ou non à la CNAPE.

Les participants sont répartis dans deux catégories :

- De 6 à 12 ans
- De 13 à 18 ans

Le concours est réservé aux participants résidant en France.

La participation est limitée à une par personne pendant toute la durée du concours.

### **Article 3 :**

**Le calendrier général du concours est prévu comme suit :**

- 23 juin : lancement du concours
- 30 septembre : date limite pour envoyer les cartes postales
- Au plus tard le 30 octobre : délibération du jury
- Novembre : remise des prix
- Décembre 2014 à juin 2015 : exposition itinérante des cartes postales

### **Article 4 :**

La participation est individuelle. Chaque enfant ou jeune doit remplir un bulletin de participation dûment signé et le retourner avec la carte postale avant le 30 septembre 2014 à l'adresse suivante :

CNAPE  
Concours « mes vacances d'été »  
118 rue du château des rentiers

## 75013 PARIS

Les bulletins de participation sont disponibles sur les sites internet : [www.cnape.fr](http://www.cnape.fr) et [www.avma.fr](http://www.avma.fr)

Les cartes postales peuvent être envoyées collectivement toujours accompagnées du bulletin de participation, pour chaque participant.

### **Article 5 :**

Le concours a pour thème « Mes vacances d'été ». Le support à utiliser est une carte postale. Le dessin au dos de la carte postale doit évoquer les vacances vécues ou rêvées des participants.

Est exclue toute carte postale et tout dessin ayant un caractère raciste, religieux, xénophobe, pornographique, contraire aux bonnes moeurs ou à l'ordre public.

### **Article 6 :**

Les cartes postales seront sélectionnées selon les critères suivants :

- Originalité de la carte postale
- Force du message
- Qualité du dessin

### **Article 7 :**

La création sera primée selon un classement établie par un jury composé de représentants de la CNAPE, d'AVMA et des partenaires du concours qui se réunira en octobre 2014.

Il délibérera en toute indépendance.

### **Article 8 :**

Seules les cartes postales accompagnées avec le bulletin de participation correctement transmis dans les délais peuvent prendre part aux jeux. Les associations organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de problème d'acheminement postal quelle qu'en soit la cause. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou comportant des indications d'identité ou d'adresses fausses sera considérée comme nulle.

### **Article 9 :**

Les organisateurs mettent en jeu les prix suivants :

#### **Pour la catégorie des 6- 12 ans :**

- 1<sup>er</sup> prix : 1 tablette tactile (valeur 160 €)
- 2<sup>e</sup> prix : 1 tablette tactile (valeur 160 €)
- 3<sup>e</sup> prix : 1 appareil photo (valeur 100 €)
- 4<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> prix : 50 € en bon d'achat
- 7<sup>e</sup> au 11<sup>e</sup> prix : 1 jeu de société Dixit (valeur unitaire 25 €)
- 12<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> prix : 1 montre (valeur unitaire 10 €)
- 17<sup>e</sup> au 30<sup>e</sup> prix : un kit de plage (valeur unitaire 7 €)

#### **Pour la catégorie des 13- 18 ans :**

- 1<sup>er</sup> prix : 1 semaine de vacances en famille (valeur 600€)
- 2<sup>e</sup> prix : 1 tablette tactile (valeur 160 €)

3<sup>e</sup> prix : 1 tablette tactile (valeur 160 €)  
4<sup>e</sup> prix : 1 appareil photo (valeur 100 €)  
5<sup>e</sup> prix : 1 appareil photo (valeur 100 €)  
6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> prix : 50 € en bon d'achat  
8<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> prix : 1 jeu de société Dixit (valeur unitaire 25 €)  
13<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> prix : 1 montre (valeur unitaire 10 €)  
18<sup>e</sup> au 30<sup>e</sup> prix : un kit de plage (valeur unitaire 7 €)

**Article 10 :**

Les gagnants seront informés individuellement. Une information sera aussi faite à l'établissement ou au service ainsi qu'à l'association dont sont issues les gagnants.

Les prix seront envoyés par La Poste.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestations ou réclamation, ni à remise de leur contre-valeur en argent, ni à remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

Les gagnants s'engagent à céder gratuitement aux sociétés organisatrices tous leurs droits sur les projets soumis. Les associations organisatrices seront libres de réutiliser ou non tout ou partie des projets soumis.

Si les informations communiquées par le participant lors de son inscription ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation et le lot sera attribué au gagnant suivant dans l'ordre de délibération du jury.

**Article 11 :**

Le règlement des opérations est disponible sur le site [www.cnafe.fr](http://www.cnafe.fr) et peut être également être adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, en écrivant par courrier exclusivement à :

CNAPE

Concours « mes vacances cet été »

118 rue du château des rentiers

75013 PARIS.

**Article 12 :**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que les modalités de participation.

La CNAPE et l'AVMA trancheront souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait à se poser non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

La CNAPE et l'AVMA se réservent le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours en cas de force majeure ou si des circonstances indépendantes de leur volonté l'exigeaient, sans en être tenue pour responsable.

**Article 13 :**

Conformément à la Loi 78-17 du 6 Janvier 1978 « Informatiques et libertés » et ses décrets d'application modifiés, les participants sont informés que la communication de leurs coordonnées est obligatoire pour participer à l'opération et qu'elles ne sont utilisées que par les organisateurs.

Conformément à cette loi, tous les participants au concours « mes vacances d'été » justifiant de leur identité, disposent des droits d'oppositions (article 38 de ladite loi), d'accès (article 39 de ladite loi) et de rectification et suppression (article 40 de ladite loi) pour des données les concernant, auprès des organisateurs.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la CNAPE, à l'adresse suivante :

Concours « mes vacances d'été »

118, rue du château des rentiers

75013 PARIS.

# CONCOURS DE CARTES POSTALES "MES VACANCES D'ETE"

Concours ouvert aux enfants (6-12 ans)  
et aux jeunes (13-18 ans) accompagnés par  
un établissement ou un service social ou médico-social.

À gagner : mini tablettes,  
appareils photos, jeux,  
bons cadeaux...



À renvoyer à la CNAPE  
avant le 30 septembre 2014

CNAPE  
Concours « mes vacances d'été »  
118 rue du château des rentiers  
75013 Paris

# Bulletin de participation au concours « Mes vacances d'été »

NOM DE L'ENFANT : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_ (exemple : 26/05/2009)

TELEPHONE (participant ou parents ou établissement / service) : .....

E-MAIL (participant ou parents ou établissement / service) : .....

Nom de l'établissement ou du service : .....

Nom et adresse de l'association : .....

**Participant majeur**, je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Fait à : ..... Le : \_\_\_ / \_\_\_ / 2014

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

## Pour les candidats mineurs

### Autorisation des parents ou du représentant pour la participation et l'exposition, dans le cadre du concours « mes vacances cet été »

Je soussigné(e) Madame, Monsieur : .....

Autorise l'enfant (nom et prénom) : .....

Né(e) le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_ (exemple : 26/05/2007) à : .....

A se porter candidat au concours « Mes vacances d'été » organisé par la CNAPE et l'AVMA.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Fait à : ..... Le : \_\_\_ / \_\_\_ / 2014

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



Bulletin à remplir lisiblement et à retourner **avant le 30 septembre 2014** à :

**CNAPE**  
Concours « Mes vacances d'été »  
118 rue du château des rentiers  
75013 PARIS.

